

AVIS N° 1.766

Séance du mercredi 2 mars 2011

Date et période des prochaines élections sociales

x x x

2.493-1

A V I S N° 1.766

Objet : Date et période des prochaines élections sociales

Au cours du mois de février 2011, le Conseil national du Travail s'est penché sur la question de la fixation de la date et de la période des prochaines élections sociales.

Sur rapport de son Bureau exécutif, le Conseil a émis, le 2 mars 2011, l'avis unanime suivant.

x

x

x

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

Le Conseil national du Travail rappelle qu'en vue des prochaines élections sociales, il a émis, le 7 décembre 2010, l'avis n° 1.748 sur un certain nombre de problèmes qui se sont posés lors des élections sociales de 2008.

Étant donné que les élections pour les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection au travail doivent se tenir tous les quatre ans, le Conseil s'est également penché sur la question de la fixation de la date et de la période des prochaines élections.

Après délibération, le Conseil propose que ces élections aient lieu du 7 au 20 mai 2012 inclus.

Finalement, en raison de l'échéancier des procédures que les employeurs concernés doivent respecter pour organiser ces élections, le Conseil estime qu'il convient de reprendre le plus rapidement possible cette période dans la réglementation.